



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

A Compiègne, le 22 février 2025

Mesdames, Messieurs, les arbitres du comité
Mesdames, Messieurs, les membres du comité
Mesdames Messieurs, les présidents de secteur
Mesdames Messieurs, les présidents d'association

Objet : compte-rendu de la 1^{ère} réunion de la commission d'arbitrage du comité de l'Oise du 22 février 2025 à COMPIEGNE.

Mesdames, Messieurs,

La commission d'arbitrage s'est réunie le samedi 22 février 2025 à partir de 8 Heures 30 au boulodrome de COMPIEGNE sous la présidence de M. CASSIER Frédéric pour leur 1^{ère} réunion de la saison.

Présent(e)s (15 sur 32) :

Mmes CONCHON Kitty, PARVE Marie-Laure, PHILIPPE Vanessa et YSEBAERT-PERCEPT Céline.
MM. CASSIER Frédéric, CLEROY Philippe, DESGROUX Jacques, DIXIMUS Rémy, GLAIS Bernard,
HAMEAU Stéphane, HOHM Norbert, MISTRO Jean-Christian, OMNES Gérard, PHILIPPE Maxime et SUCHET
Joël.

Absent(e)s excusé(e)s, (8 sur 32) :

Mmes BRAURE Roselyne, LAURENT Manon
MM CHOURAQUI Gérard, HACQUE Alexandre, LECLERC Julien, NORET Dominique, SAGNES Jean-Luc,
SALVANT Michel.

Absent(e)s non-excuse(e)s, (9 sur 32) :

Mme FENAUX Murielle
MM. BORNICHE Michel, BROT Yves, CLEDIC Serge, COUVERCHEL Fabrice, DEFERT Michel, FENAUX
Sébastien, GONCALVES Bernardino et LAUVERGEON Claude.

M. CASSIER Frédéric (Président de la commission d'arbitrage) remercie les arbitres présents d'avoir fait le déplacement pour cette réunion ainsi que le club de COMPIEGNE pour avoir mis cette salle à notre disposition et passe ensuite à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1° - Accueil – Emargement de la feuille de présence :

À la suite de l'emargement de la feuille de présence, nous constatons que seulement 15 arbitres sur 32 ont daigné se déplacer pour notre réunion de ce début de journée, 8 absent(e)s se sont excusé(e)s, soit pour raisons familiales ou professionnelles, il est quand même regrettable que certains arbitres ne répondent pas aux mails qui leur sont transmis (9), à bon entendre.

2° - Listing des arbitres régionaux et départementaux :

Mr DESGROUX a sorti un fichier correspondant au listing des arbitres régionaux et départementaux, il demande à chacun de contrôler leurs coordonnées et de faire les rectifications si nécessaire.

(Ci-joints listes des arbitres régionaux et départementaux)

3° - Résultats des examens d'arbitrage 2025 :

Il y a eu 1 candidate et 2 candidats à l'examen d'arbitre départemental, 1 candidat à l'examen d'arbitre régional et 1 candidat à l'examen d'arbitre national.

Ont obtenus leur examen d'arbitres départementaux :

Mme PARVET Marie-Laure, MM. HACQUE Alexandre et LECLERC Julien, ces 3 personnes seront donc arbitres stagiaires en attendant d'avoir validé quelques concours en doublon ainsi qu'un concours provençal.

La commission d'arbitrage se réjouit de compter 3 arbitres supplémentaires.

4° - Désignations des arbitres pour les qualificatifs, Championnats de l'Oise et Coupes de l'Oise vétérans :

M. CASSIER demande à M. DESGROUX d'énumérer les dates et lieux des qualificatifs, championnats de l'Oise et coupes de l'Oise vétérans afin de passer à la désignation des arbitres sur les lieux des divers championnats et coupes de l'Oise vétérans.

Certains arbitres profitent du moment pour envoyer des attaques verbales envers 2 arbitres, un n'hésite pas à répondre dans la foulée ce qui est normal surtout qu'il n'avait encore rien dit et l'autre décide de quitter la réunion.

Il est demandé à tout le monde de ne pas envenimer la réunion, nous sommes là pour travailler ensemble et non pour se critiquer (à bon entendre), à la suite de cela, la réunion a pu reprendre

(Ci-joints le tableau des désignations des teneurs de table et arbitres pour les qualificatifs, championnats et coupes de l'Oise vétérans).

5° - Points sur les changements au règlement :

- Pour information, tous les annexes ont été supprimés. Il faut donc se référer au règlement pétanque, qui lui n'a pas changé cette année. (Ci-joint le règlement pétanque).
- Pour le cochonnet, du moment que celui-ci n'est pas entièrement sorti le but est bon. Il est donc considéré bon jusqu'à l'aplomb extérieur de la ligne séparatrice des jeux.
- Cette année, le legging est interdit.
- Pour les boules Minimé/Benjamin, la boule match IT « minime » de diamètre 0,65 et de poids 510g minimum a été homologuée. Elle vient s'ajouter aux boules diamètre 0,65 et de poids 600g déjà autorisées au règlement.

6° - Tour de table, questions diverses :

M. CASSIER demande s'il y a des questions et fait un tour de table afin que ceux qui ont des questions, puissent les poser.

- Marie-Laure : demande que tout le monde présente la licence lors des inscriptions, pas de licence nous ne prenons pas, il faut que tous les arbitres aient le même discours, pour rappel c'est ingérable l'hiver.
- M. GLAIS pose une question : 2 équipes se rencontrent en tripléte, à la deuxième mène (score 5-0), un des joueurs s'est aperçu qu'un des adversaires joue avec 3 boules, que fait-on ?
Nous demandons qu'ils se mettent d'accord, quel que soit le score et qu'ils refassent la partie. Si les deux équipes n'arrivent pas à se mettre en accord, alors les deux équipes seront disqualifiées.
- Pour faire les contrôles alcootest, il faut que les personnes soient habilitées à faire des contrôles, à ce jour, il n'y a que M. OMNES. Des contrôles auront lieu pour 2025. Cependant le président du comité peut habiliter tous les membres du comité, il a été demandé au président que cela soit fait.

- Pour les teneurs de tables, si ce sont des membres du comité, juste les frais de déplacements sont défrayés par le Comité, si extérieurs au comité, c'est une entente entre les clubs organisateurs et les teneurs de table.
- Un débat s'est ensuite instauré concernant les tenues. Il importe que les tenues hautes soient identiques, pour un ensemble homogène. L'arbitre et le délégué se doivent de faire appliquer ces règles avec discernement c'est-à-dire ne pas tomber dans l'application rigide sur un seul détail vestimentaire.
(Ci-joint règlement administratif réactualisé)
- Lieu des réunions d'arbitres : dans un souci d'égalité en ce qui concerne les distances kilométriques, il serait bien de réunir la commission soit à Bresles soit à Breuil le Vert, lieux les plus proches du centre du département. Monsieur Cassier Frédéric, président de la commission d'arbitrage, dit qu'il serait plus judicieux, au vu de nos 4 secteurs, que ces réunions se déroulent en alternance entre ces 4 secteurs.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 10 H 30.

Pour la Commission
Jacques DESGROUX